

Client & Marché

Contact : Thomas RAES

E-mail : thomas.raes@sibelga.be

Tél. : 02 549 45 10

AREHS

Mme Devillers, M. Leboutte, M. Galand, M. Garcia,
Dr. Verly, Dr. Koelman, Mme Verbruggen

Rue Jean-Baptiste Verheyden 33
1150 Woluwe-Saint-Pierre

Bruxelles, le 13 mai 2025

Concerne : **Votre courrier du 16 avril 2025**

Mesdames, Messieurs,

Je fais suite au courrier que vous avez adressé le 16 avril 2025 à Mme Mertens et qui a retenu toute mon attention.

La situation que vous évoquez est bien connue et suscite beaucoup d'interrogations chez Sibelga.

En tant que gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui se veut être un facilitateur du marché dans le cadre de la transition énergétique, nous considérons que le déploiement des compteurs intelligents est essentiel. Cet instrument de mesure devrait, en effet, accompagner l'ensemble des acteurs du marché – clients finals, gestionnaires de réseau, fournisseurs, etc. – dans le cadre de l'abandon progressif des moyens de production fossiles, de l'accroissement des énergies renouvelables et de l'électrification des usages.

En tant qu'entreprise de service public, soucieux de garantir à tous les bruxellois les services les plus efficaces aux tarifs les plus bas, il nous importe également de développer des solutions homogènes qui garantissent des économies d'échelles et évitent des développements techniques trop variés et, partant, coûteux.

En même temps, nous ne pouvons pas être insensibles aux préoccupations que vous évoquez.

Si la Cour constitutionnelle a reconnu les motifs d'intérêt général qui justifient le déploiement des compteurs intelligents, elle a également reconnu le droit des personnes électrosensibles de refuser l'installation d'un compteur intelligent.

Le législateur bruxellois est, depuis, intervenu pour fixer les bases d'un régime de protection en laissant au Gouvernement le soin de déterminer la procédure et les mesures particulières à prendre par Sibelga lorsque le client final, ou un membre de son ménage, qui est ou serait amené à être exposé aux champs électromagnétiques émis par un compteur intelligent dans les conditions définies par le Gouvernement, déclare que cette exposition présente un risque pour sa santé dûment objectivé. Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale n'a toutefois pas, à l'heure d'écrire ces lignes, adopté d'arrêté.

Dans l'attente de cet arrêté du Gouvernement, Sibelga doit donc trouver un équilibre entre le déploiement efficace des compteurs intelligents et le respect dû aux personnes qui indiquent souffrir d'électrohypersensibilité.

Quoi qu'il en soit, compte tenu du contexte réglementaire à Bruxelles et du respect que Sibelga porte à tous ses clients, j'ai demandé à mes équipes de réexaminer les différentes solutions techniques envisageables et, dans l'attente des résultats, de suspendre temporairement les mesures visant à installer des compteurs intelligents (avec ou sans antenne déportée) aux personnes qui présentent un certificat médical attestant de leur électrohypersensibilité.

Une fois ces résultats obtenus, il pourrait être opportun d'organiser une rencontre entre mes équipes et l'un de vos représentants pour discuter sereinement des suites qui pourront être données à cette question.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.



Thomas RAES
Directeur Client - Marché

Cc : Quentin Peiffer

TRAE13052025/AREHS